

ALERTE

Collectif d'associations et de fédérations nationales
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOOSS

Historique : chronologie

1985 – 1994

Pour aborder les origines du collectif ALERTE, il faut remonter dix ans avant l'acte de naissance, c'est-à-dire en 1984. Les situations de pauvreté prenaient dans notre pays des proportions inquiétantes. Le 17 octobre 1984, le gouvernement de Laurent Fabius décida de prendre des mesures d'urgence pour réduire les effets de cette dégradation. Des fonds importants furent débloqués et attribués aux associations et fédérations nationales et aux préfetures pour être en partie redistribués à des associations locales. Ce fut le développement intensif de la distribution alimentaire, la création de multiples lieux d'hébergement dans des locaux souvent aléatoires et provisoires... Devant cette émergence foisonnante de dispositifs d'assistantat ou précaires, des associations et fédérations se sont regroupées au sein de l'Uniooss, pour réinterroger leurs pratiques. Elles ont pris l'initiative de développer entre elles une meilleure (re)connaissance mutuelle, une capacité d'évaluation inter-associative des situations et des réponses apportées ainsi qu'une force de proposition et d'interpellation commune en direction des pouvoirs publics et de l'ensemble des citoyens, avec la volonté d'agir sur les causes de la pauvreté plutôt que de la masquer par des actions éphémères et peu dignes. Il s'agissait moins de gérer la pauvreté que de la combattre. C'est autour de François BLOCH-LAINE, alors Président de l'Uniooss, qu'est née en janvier 1985, la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les grandes associations et fédérations, telles que l'Armée du Salut, Emmaüs, ATD, le Fond Social Juif Unifié, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Fnars..., se sont retrouvées pour partager leurs points de vue et agir sur les institutions. A la même époque, en février 1985 le Conseil Economique et Social confiait au Père Joseph WRESINSKI la préparation d'un rapport et d'un avis sur « La grande pauvreté et la précarité économique et sociale ».

Cette commission¹ s'est beaucoup investie par la suite dans le projet de loi sur le RMI, la loi BESSON sur le logement des défavorisés.

ALERTE n'est pas né du hasard, mais d'un travail de longue patience où les associations ont appris à réfléchir ensemble, à se confronter, à élaborer une pensée commune, à renoncer à leur pré carré et à agir pour une cause commune qui leur tient à cœur et qui est en définitive le fondement de leur action militante.

¹ Cette commission agit toujours. Elle s'est élargie depuis à 35 associations et fédérations nationales. Présidée de mai 2003 à janvier 2006 par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, de février 2006 à mai 2008 par Gilbert LAGOUANELLE, de septembre 2008 à janvier 2011 par Olivier BRES, de février 2011 à février 2012 par André NUTTE, puis actuellement par Dominique BALMARY, elle se réunit tous les deux mois en plénière et dispose de groupes de travail thématiques.

1994

3 février 1994

En décembre 1993, le Premier Ministre, Edouard Balladur, décide l'attribution du label « Grande Cause Nationale 1994 » aux associations suivantes : Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaüs, ATD, Armée du Salut, SETTON. Il s'agit donc d'abord d'une initiative politique : le gouvernement prenait conscience qu'il y avait un problème de société à résoudre collectivement.

Les associations sollicitées ont estimé que depuis une dizaine d'années elles faisaient toutes partie de la même commission d'échange, de réflexion et d'action (la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'UNIOPSS) et qu'il était nécessaire que l'ensemble de la commission soit en charge de l'animation de cette campagne.

Les négociations avec le cabinet du Premier Ministre aboutirent à un accord pour qu'il en soit ainsi. Le 3 février 1994, le label « Grande cause Nationale » était attribué aux 30 associations de la Commission de l'Uniopss. Elles devenaient pilotes de la Grande Cause en ayant carte blanche. ALERTE allait naître parce que l'on fit confiance aux associations.

Le terme d' « ALERTE » vint d'une volonté des associations de mobiliser l'ensemble des citoyens et des forces vives de la société à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La démarche d'ALERTE va d'abord et essentiellement s'appuyer sur une logique de communication. Il s'est agi au démarrage moins d'élaborer un programme que de mettre en œuvre une stratégie de communication pour mobiliser l'ensemble de la société. ALERTE a d'abord été une volonté de développer une pédagogie vis à vis de l'opinion publique. Cette volonté a renforcé un travail collectif entre les associations.

23 novembre 1994

ALERTE tint sa première conférence de presse lors du lancement de la grande cause nationale. Les associations voulurent appeler l'ensemble de la société à s'engager dans un pacte contre l'exclusion. La base de ce pacte a été rédigée en ces termes :

« Le pacte que nous voulons passer ensemble pour briser la montée de l'exclusion engage tous les acteurs de la société : des individus à l'Etat, des entreprises aux collectivités locales.

Le pacte contre l'exclusion : c'est changer de regard et d'attitude à l'égard des exclus ; c'est refuser les politiques sociales qui ne feraient que gérer la survie des populations exclues ; c'est refuser la construction d'une société d'assistés.

Souscrire au pacte, c'est mobiliser toutes les énergies et tous les moyens pour créer l'échange et proposer aux personnes exclues une autre issue que la dépendance. Car c'est nier l'autre et l'exclure que de ne pas lui offrir la possibilité de donner en retour.

Réussissons ensemble le Pacte contre l'exclusion, pour un meilleur partage des activités et des richesses et pour la pleine application des lois organisant la solidarité. Valorisons la citoyenneté de chacun et, en priorité celle des pauvres et des plus démunis : Créons l'échange, pas la dépendance ! »

Dans son intervention en tant que Président de l'Uniopss et de sa commission pauvreté, René LENOIR rappelait : « Il y a une vingtaine d'années, on naissait pauvre, aujourd'hui on le devient ». Il ajouta que « le problème de l'exclusion ne relève pas du cœur seul mais de la raison, de l'intelligence, de l'initiative et du courage ». Il s'agissait de faire passer le grand public d'une solidarité émotionnelle à la solidarité pour la justice sociale.

Novembre 1994 à Janvier 1995 :

Une campagne médias sera lancée par TV, Affiches et Radios : 5000 panneaux d'affichage, 675 messages radios, 100 spots télévisés et une annonce dans 25 journaux et périodiques. Les messages radios et TV étaient ainsi formulés : « C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre la pauvreté et l'exclusion. Abandonner les droits des exclus, c'est abandonner ses propres droits. Une solidarité en panne, c'est un citoyen en panne. Alerte ! Exigeons tous un pacte contre l'exclusion ».

Ces messages ont été largement relayés dans des émissions spéciales sur les exclus et les retombées dans la presse ont été importantes. Près de 50 000 personnes ont soutenu la démarche des associations, en renvoyant un coupon-pétition mis à leur disposition dans les bureaux de poste. Ce coupon avait pour titre : « Combien de temps peut tenir un pays avec 5 millions de pauvres ? Alerte ! »

Ce coupon comportait également une synthèse du pacte et invitait chacun à agir :

« Ensemble, nous avons les moyens d'agir. Refusons la solidarité spectacle. Allons au-delà de la simple organisation de l'assistance. Trouvons le chemin d'une société citoyenne qui permette aux plus faibles et aux plus démunis d'être des acteurs à part entière.

Exigeons tous un pacte contre l'exclusion ».

ALERTE a en même temps et conjointement préparé le contenu d'un pacte. Pour cela trois groupes de travail ont été mis en place qui ont débouché sur trois « tables-rondes forum » regroupant chacune environ 80 personnes, non seulement représentantes du collectif ALERTE mais aussi d'organisations syndicales, élus nationaux et départementaux, de chercheurs, sociologues et philosophes, de représentants d'entreprises publiques comme EDF-GDF et la SNCF, du Plan, d'organismes bancaires, de directions d'administrations, d'organismes d'enquêtes et de sondages comme la SOFRES, de mutuelles, de représentants du Conseil Economique et Social, de représentants de médias et journalistes, et des personnes en difficulté. Les trois thèmes traités par les forums étaient :

- « Des réponses à l'urgence aux politiques à long terme »
- « La loi : application, non-application, dysfonctionnements et violations »
- « Citoyenneté et représentation des exclus »

C'est ce travail collectif, porté par ALERTE, qui a permis par la suite, l'élaboration et la rédaction du Pacte.

1995

13 mars 1995

Présentation à la presse par ALERTE du Pacte « Pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion » :

Ce Pacte « ne pourra se faire qu'avec le soutien de toute la société » affirment les associations en préambule.

Hugues FELTESSE alors directeur général de l'Uniopss, qui prit une grande part dans la fondation d'ALERTE déclare : « La société est en panne. C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre l'exclusion ». Les associations demandent que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit pour

tous « une réelle priorité nationale, globale et durable » et non plus une « solidarité spectacle reposant sur le calendrier hivernal ».

ALERTE demande aussi que « les droits fondamentaux (parole, travail, logement, alimentation, vie sociale et familiale, formation, soins médicaux, culture et loisirs) soient garantis à tous sans exception. »

ALERTE a dénoncé « les droits au rabais » et les structures spécifiques destinées aux plus démunis et qui les « enfoncent dans une société de parage ».

Pour ALERTE « les plus pauvres et les exclus doivent pouvoir faire reconnaître leur pleine et entière citoyenneté. »

Les associations estiment que « l'opinion publique doit changer le regard qu'elle porte sur les plus démunis en prenant connaissance de leurs conditions de vie et de leurs points de vue et de favoriser l'échange plutôt que la dépendance »

« Ensemble, au sein d'ALERTE, les associations proposent à la société toute entière un pacte contre l'exclusion qui trouve sa référence dans la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen ». Elles s'appuient sur quatre convictions communes qu'elles font leurs :

- 1) Les personnes et familles exclues... n'attendent pas uniquement une réponse à leurs besoins vitaux, mais aussi une reconnaissance de leur humanité et de leur citoyenneté... une volonté de voir se bâtir avec elles, à partir de leur expérience et de leur pensée, de vrais moyens de lutte contre l'exclusion.
- 2) Les limites du marché : capable de stimuler la création des richesses, le marché ne préjuge pas de leur usage et de leur distribution. Il a fait la preuve de ses limites comme seule force d'intégration. Parce qu'il vise en priorité le développement économique et non les services entre les hommes, il fait de la rentabilité financière une fin et non un moyen.
- 3) La lutte contre l'exclusion suppose une dimension éthique affirmée et affichée qui favorise une mobilisation de tous.
- 4) La lutte contre l'exclusion passe par la prise en compte des besoins vitaux et des droits... Le pacte contre l'exclusion introduit de nouveaux champs d'engagements pour tous les acteurs :
 - celui de la loi et des conditions de son application
 - celui de citoyenneté des exclus et de leur représentation
 - celui de l'élaboration et de la mise en place de politiques à long terme.

Parmi les engagements que propose le pacte aux citoyens :

- modifier leur regard sur les personnes en difficulté, et les considérer dans leur dignité plutôt que comme objets de pitié
- avoir des comportements qui ne développent pas l'exclusion (ne pas favoriser le travail au noir, ne pas geler les logements vides, accepter les contributions financières correspondant à leurs ressources).

Aux associations :

- ne pas se substituer à la nécessaire solidarité de l'ensemble de la nation ;
- associer les personnes exclues à la conception des projets.

Aux médias :

- veiller à donner des exclus une image qui respecte la dignité, l'intimité et l'histoire de ces personnes ;
- mettre en lumière les facteurs de l'exclusion.

Aux chefs d'entreprises, salariés et leurs représentants, ils sont invités à s'engager :

- pour favoriser l'intégration dans le marché du travail ;
- pour prévenir les licenciements ;
- pour réduire les risques d'exclusion des personnes les plus vulnérables ;
- pour privilégier la création d'emplois.

Aux organismes sociaux :

- favoriser la pleine application du droit avant d'avoir recours à l'aide sociale subsidiaire et ne pas se décharger du règlement des situations difficiles sur les associations ;
- favoriser la créations de comité d'usagers visant à renforcer la capacité des personnes à faire valoir leurs droits, et à combler les déficits d'expression démocratique (les décisions se prennent trop souvent en l'absence des principaux intéressés).

Aux Collectivités territoriales :

- aller vers les populations exclues, connaître leurs réalités de vie et tenir compte de leur point de vue avant toute décision les concernant ;
- résister au clientélisme et aux pressions discriminantes afin de favoriser la mixité sociale et culturelle notamment en matière de logement ;
- réévaluer périodiquement, dans le cadre d'un débat public, les systèmes et les procédures d'accès aux mesures sociales de leur ressort.

A l'Etat :

« L'Etat et les pouvoirs publics ont le devoir de définir la politique sociale à mettre en œuvre. Celle-ci ne peut être un domaine particulier de l'action de l'Etat, mais doit être intégrée dans toute politique nationale, dans ses dimensions économiques, financières, sociales, culturelles éducatives, d'aménagement du territoire,...

La lutte contre l'exclusion ne peut se traduire par une addition de mesures sociales ponctuelles. Un plan de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes en grande difficulté sociale doit par ailleurs impliquer toute la nation. »

Dans ces conditions, l'Etat s'engage à promouvoir la place de l'Homme, garantir le respect des droits fondamentaux, élaborer les politiques et suivre leur application.

29 mars 1995

ALERTE avec le soutien du quotidien « La Croix » et de France-Inter organise à l'auditorium de la Maison de la Radio un forum où 800 membres des associations du collectif Alerte sont présents. Trois des principaux candidats à l'Elysée (Jacques Chirac, Lionel Jospin, et Edouard Balladur) - réunis pour la seule et unique fois pendant la campagne présidentielle - ont exposé leur projet pour lutter contre l'exclusion. Chacun d'eux s'est engagé pour une loi d'orientation contre l'exclusion. Pour Jacques Chirac, intervenant le premier, « La lutte contre l'exclusion doit être l'axe central d'une mobilisation de tous – au-delà de solutions simplement réparatrices et de réformes en quelque sorte cosmétiques ». Il s'engage à proposer au parlement « une loi d'orientation » qui « dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle scelle solennellement l'engagement de la nation contre l'exclusion ». Intervenant ensuite, Lionel Jospin a appelé de ses vœux une même loi élaborée avec les associations, tandis qu'un « comité national » contre l'exclusion, placé auprès du Premier Ministre et composé de représentants des pouvoirs publics et des « grandes forces sociales » du pays, serait chargé du suivi. Edouard Balladur a proposé une « Loi-cadre » préparée avec les associations et les travailleurs sociaux ... Cette « charte de la cohésion sociale » devrait comporter

des engagements pluriannuels, datés et chiffrés, sur quatre thèmes : emploi, logement, santé, droit à l'emploi pour les jeunes ». Les trois candidats ont placé la question de l'emploi au cœur de la lutte contre l'exclusion. Lionel Jospin a affiché son ambition de mettre « l'économie au service de l'homme et non l'inverse ». Jacques Chirac s'est prononcé pour « un véritable plan Marshall » dans les quartiers en difficulté, « avec pour premier objectif l'emploi, car c'est lui qui leur redonnera leur place dans la ville ». Edouard Balladur a indiqué que la dimension insertion du RMI devrait se traduire dans les faits.

23 mai 1995

Le nouveau Premier Ministre, Alain Juppé, annonce devant l'Assemblée Nationale l'engagement de son gouvernement à élaborer une loi de cohésion sociale pour résorber la fracture sociale.

29 juin 1995

Lors d'une nouvelle conférence de presse, ALERTE demande à l'Etat des engagements indispensables pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion : « Comme elles ont eu l'occasion de le dire publiquement à l'occasion de la campagne ALERTE, les associations qui travaillent ensemble au sein de la Commission « Lutte contre la Pauvreté » de l'Uniopss rappellent que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être pour tous une réelle priorité nationale, comme l'est la lutte pour l'emploi sans se confondre pour autant avec celle-ci. Tous les acteurs doivent s'y impliquer, chacun selon sa responsabilité. L'Etat a un rôle éminent à jouer, pour faciliter cette mobilisation, mais aussi directement pour ce qui dépend de lui ». Les associations ont rappelé l'engagement du Président de la République pour que soit proposée au Parlement une loi d'orientation... pour vaincre l'exclusion.

Elles insistent sur des convictions communes fortes qui doivent guider l'élaboration de cette loi et toutes autres décisions des pouvoirs publics pour remédier à la situation des pauvres et des exclus :

- l'exclusion est plurielle : l'action de l'Etat ne peut se limiter à un domaine particulier ni une loi, mais doit être intégrée dans toute politique nationale économique, sociale, éducative, culturelle. Elle exige des réponses à long terme et durables.
- L'exclusion se concrétise par l'inaccessibilité aux droits reconnus à tout citoyen : l'Etat doit rendre effectif pour chacun l'accès aux droits existants. Il convient de rendre les plus démunis acteurs et partenaires des politiques qui les concernent.

ALERTE rappelle que pour mettre en œuvre un Pacte contre la pauvreté et l'exclusion, il est nécessaire que l'Etat engage une action forte autour de trois axes :

- une stratégie globale et durable de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
- la garantie des droits de tous sans exception,
- un meilleur partage des activités et des richesses et la valorisation de la citoyenneté.

12 juillet 1995

A partir de la participation de centaines de personnes en grande précarité et de nombreux acteurs locaux, le Conseil Economique et Social concluait l'avis qu'il remettait au Gouvernement sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté en ces termes : « Le Conseil Economique et Social demande que les associations dont l'objet est de lutter avec et aux côtés des plus défavorisés contre la pauvreté et l'exclusion sociale, puissent être entendues par les instances où se débattent ces questions, où se

définissent des orientations et se prennent des décisions les concernant (...). Le Conseil Economique et Social, prenant appui sur les travaux réalisés et par-delà les propositions dont il est porteur, propose l'adoption d'une loi d'orientation qui donnerait leur pleine efficacité aux actions conduites pour éradiquer la grande pauvreté et prévenir l'exclusion ».

1996

14 mars 1996

ALERTE tient une conférence de presse et des propositions sont transmises au Ministre du Travail et des Affaires Sociales et au Secrétaire d'Etat de l'Action Humanitaire chargé de rédiger le projet de loi de cohésion sociale.

Cette manifestation publique devait rappeler l'urgence de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, un an après l'engagement des candidats aux présidentielles annoncé lors du Forum « France-Inter/La Croix » de mars 1995, à la Maison de la Radio.

ALERTE insiste à nouveau sur la participation de tous à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et sur la nécessité d'en faire une priorité nationale en dressant quatre enjeux et trois principes et les conditions de la mise en œuvre de cette priorité nationale.

Quatre enjeux :

1. permettre la participation de tous à la vie économique, sociale, culturelle et politique et le développement de chacun ;
2. permettre l'accès de tous aux droits de tous ;
3. prévenir l'exclusion et la pauvreté ;
4. promouvoir un meilleur partage des activités et des richesses pour permettre la promotion de tous.

Trois principes :

1. l'échange et non la dépendance, le partage et non le parcage ;
2. Un développement personnel qui s'enrichit de multiples dimensions ;
3. Un développement social qui englobe la dimension de développement économique.

ALERTE insiste sur l'action locale en demandant qu'au niveau des bassins d'emploi soient créés des pactes locaux contre l'exclusion et qu'au niveau départemental soient créés des observatoires départementaux et un conseil départemental de prévention et de lutte contre l'exclusion.

ALERTE demande qu'un rapport d'évaluation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit présenté tous les deux ans au Parlement. Il s'appuiera sur l'avis du conseil national de lutte contre l'exclusion, du rapport de l'Observatoire et des travaux de la conférence nationale.

ALERTE demande à l'Etat et aux collectivités territoriales de prendre appui sur une meilleure expression et participation active des personnes en difficulté » et des associations qui défendent leurs droits.

Les Associations affirment « que les moyens et financements doivent être à la hauteur de l'ambition de faire de la prévention et de la lutte contre les exclusions une priorité. Cette politique ne pourra être mise en œuvre sans débloquent les moyens budgétaires législatifs, réglementaires et humains à la hauteur des enjeux ».

Parmi les propositions d'ALERTE on peut noter la demande de mise en place au plan régional d'une conférence régionale des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous l'égide du Conseil Economique et Social régional.

- 21 mars 1996 Rencontre d'une délégation d'ALERTE avec Jacques Barrot, Ministre du Travail et des Affaires Sociales.
- 30 septembre 1996 Les associations de la commission de l'Uniopss reçoivent l'avant-projet de loi d'orientation relative au renforcement de la cohésion sociale et le programme d'action gouvernementale. Elles vont d'octobre 1996 à avril 1997 tenter de contribuer à construire avec les pouvoirs publics et les parlementaires le « projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale ». Concertations et auditions vont se succéder.
- 2 octobre 1996 Lors d'une conférence de presse, ALERTE se regroupe avec d'autres associations d'horizons très divers pour donner un avis unanime et sévère. Tout en saluant positivement la sortie de « l'avant-projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale » attendu depuis plus d'un an, elles soulignent la bonne direction des objectifs annoncés mais dénoncent unanimement qu'il n'y ait pratiquement pas de financement et que la loi ne soit pas étendue à l'accès aux droits aussi fondamentaux que l'éducation, la culture et la justice.
Durant l'automne, une série d'avis argumentés provenant notamment d'ALERTE et du Conseil Economique et Social convergent. Il est demandé que les dispositions de la loi soient renforcées et élargies pour traduire cette orientation en actes.

1997

- 15 avril 1997 Le Premier Ministre, Alain Juppé, ouvre à l'Assemblée Nationale le débat sur le projet de loi en ces termes :
« Le projet de loi qui vous est présenté aujourd'hui marque une étape décisive dans l'action gouvernementale contre l'exclusion. Mais bien au delà, il s'agit d'une avancée essentielle de notre démocratie. Car ce qui est en cause en définitive c'est la République elle-même et l'idée que nous nous faisons de la France. La préparation de cette loi d'orientation, marquée par une concertation sans précédent, a d'ores et déjà permis une prise de conscience accrue par l'opinion de la nécessité des enjeux de la lutte contre l'exclusion. »
- 21 avril 1997 Le Président de la République dissout l'Assemblée Nationale en plein débat du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale.
Si le débat sur le texte restait très insuffisant dans les moyens mis en œuvre, cette dissolution sera très vivement et amèrement ressentie par les associations d'ALERTE mais aussi par les personnes en difficulté avec lesquelles elles sont en relation.
- 19 juin 1997 Après les élections législatives et le changement de majorité, le Premier Ministre, Lionel Jospin, lors de son discours de politique générale, annonce la préparation d'un nouveau projet de loi : « La solidarité doit s'exercer au bénéfice de tous sans exception. Une loi contre les exclusions sociales sera à cette fin présentée au Parlement ».
- 23 octobre 1997 Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité donne les orientations et les grandes lignes de la future loi.

1998

- 2 mars 1998 ALERTE tient à nouveau une conférence de presse dans le cadre de la préparation du nouveau projet de loi de lutte et de prévention contre les exclusions. Les associations affirment ensemble que le moment est venu de :
« sceller dans notre pays un grand pacte contre la pauvreté et l'exclusion ... L'Etat doit exercer pleinement son rôle de garant, en veillant au respect de l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux... Ce qui exige un engagement budgétaire clair, durable et précis. »
ALERTE fait des propositions en matière d'emploi, de logement, de santé et d'accès aux droits. Le collectif prévient qu'il interpréterait comme un échec une loi qui serait un « millefeuille » de mesures sans « cohérence globale ». Il insiste sur la nécessaire rupture avec les « logiques économiques qui excluent » et pose la question de la « mauvaise redistribution des richesses en France »
- 4 mars 1998 Lors de la présentation du plan triennal de prévention et de lutte contre les exclusions est annoncé le projet de loi concernant la Couverture Maladie Universelle. Les associations suivront avec attention son élaboration.
- 25 mars 1998 Le nouveau projet de loi est présenté. Les associations de la commission pauvreté de l'Uniopss seront auditionnées par les cabinets ministériels et par les parlementaires des deux assemblées. Ils présentent leurs amendements.
- 18 mai 1998 A la veille de l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale de la loi contre les exclusions, le collectif ALERTE, ayant constaté des réticences fortes de députés, fait connaître ses amendements et rend publique une lettre aux élus en demandant à toutes les tendances parlementaires de voter ce texte. La lettre dit en autres :
« Nous ne comprendrions pas, et une large partie de l'opinion non plus, que les difficultés et la souffrance de tant de familles, d'enfants, de jeunes et d'adultes victimes de la misère et de l'exclusion ne rassemblent pas nos élus pour engager à travers eux, tout le pays ».
Loin de répondre aux sollicitations du collectif ALERTE, les députés RPR et UDF votaient contre ou s'abstenaient.
Finalement, la loi d'orientation de lutte contre la pauvreté et l'exclusion est adoptée le 29 juillet 1998.

1999

L'année 1999 sera essentiellement consacrée à l'étude et la mise en œuvre de la loi d'orientation contre les exclusions et la préparation du projet de loi sur la Couverture Maladie Universelle, qui sera adoptée et publiée le 27 juillet 1999.

2000

- 23 mai 2000 ALERTE dresse « un premier bilan associatif de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions » et écrit en introduction de ce bilan :
« les associations de solidarité ont souhaité effectuer une évaluation autonome. Engagée au premier semestre 2000, un vaste bilan a mobilisé les différents réseaux associatifs tant nationaux que locaux...
Une évaluation doit toujours s'appuyer sur des objectifs fixés antérieurement. Les associations regroupées dans ALERTE avaient réalisé, en mars 1996, un document de constats et de propositions. Nous regarderons donc, à la lumière des grands axes d'évolution que nous appelions de nos vœux, en quoi

l'application de la loi de lutte contre les exclusions modifie l'accès aux droits et finalement la vie quotidienne des personnes concernées... ».

« En évaluant la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, le collectif ALERTE constate des décalages entre le pacte par lequel il entend mobiliser tous les acteurs et l'application sur le terrain de cette loi. La volonté politique des différents acteurs est engagée. Le législateur et l'Etat, les collectivités territoriales, les administrations, les organismes sociaux ont leur part dans certains blocages repérés. Les moyens humains et financiers à la hauteur de cette priorité nationale doivent être renforcés. En effet, le climat ambiant d'optimisme lié à la reprise économique pourrait faire croire que l'exclusion devient moins prioritaire et plus marginale. ALERTE rappelle qu'il en est rien. Le pacte qui nous engage prend encore plus de relief et d'actualité. Les plus exclus ne doivent pas être les victimes d'une embellie économique.

Pour ALERTE, le contenu du pacte doit évoluer en s'appuyant sur l'expérience collective acquise depuis 1994, en tenant compte de l'évolution de l'environnement social, économique, culturel et international, en associant étroitement et pleinement les personnes en situation d'exclusion destinataires des mesures issues de la loi du 29 juillet 1998.»

Et le bilan se conclut ainsi :

« Des questions au gouvernement, mais aussi une interpellation de la société toute entière, c'était bien cela la notion de pacte engageant tous les acteurs de la société : citoyens, médias, entreprises, organismes sociaux, collectivités locales, Etat.

Cette journée du 23 mai est une étape dans ce processus où sont relevés quatre grands axes :

- Informer : « Des campagnes d'information ont été menées autour de la loi sur le RMI, la loi sur les 35 heures, nous demandons que de semblables campagnes d'information soient menées sur la loi contre les exclusions. En effet deux ans après la loi le dispositif réglementaire est en place, il est pleinement applicable et il est important que les publics connaissent leurs droits pour mieux les faire valoir. »
- Former : « Au delà des travailleurs sociaux se pose la question de la formation des autres intervenants institutionnels ainsi que celle des bénévoles. Les plans de formation des administrations publiques et du CNFPT devraient mener au cœur de leur préoccupation ces questions de formation à la compréhension des situations vécues par les personnes démunies et à des pratiques d'accueil respectueuses et aidantes. »
- Mettre en œuvre : « Beaucoup de mesures législatives et réglementaires attendent simplement une application sur le terrain... C'est bien la mise en œuvre qui doit être au cœur des préoccupations et pour ce faire, c'est toute la société qui est concernée. »
- Amplifier : « Si le programme triennal a apporté des financements indispensables des insuffisances fortes persistent. »

2001

29 novembre 2001

Dans le cadre de la prochaine campagne pour les élections présidentielles et législatives ALERTE pose un premier acte public en tenant une nouvelle conférence de Presse. Les associations présentent constats et propositions en matière de lutte contre les exclusions :

- une société pour tous, une société pour chacun

« Concrétiser les solidarités reste difficile. Si l'engagement individuel et les gestes d'humanité restent indispensables, ils doivent aussi s'inscrire dans un engagement collectif soutenu et relayé par des politiques publiques. En effet, la lutte contre les exclusions exige que toutes les politiques incluent dans leurs objectifs la dimension de solidarité nationale et que soit respecté un devoir de promotions des personnes exclues et la nécessité d'un accompagnement de qualité qui s'inscrive dans la durée.

C'est aux citoyens de rappeler aux politiques leurs devoirs. Ceux-ci, au nom du respect de l'égalité de tous les êtres humains, ont une forte responsabilité quant à l'application des textes aussi essentiels que celui de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme où tous ces droits sont reconnus et admis par tous. C'est aux citoyens d'exiger que toute politique publique soit définie à partir des besoins, des aspirations et des réflexions des plus démunis. C'est aux citoyens d'agir là où ils sont (famille, lieu de travail, associations, syndicats, partis politiques, etc...) selon leurs moyens, pour faire respecter la dignité de chacun. Cette mobilisation citoyenne et solidaire sera possible et favorisée : si une information est diffusée sur ce que vivent les personnes exclues et sur leurs droits, si les intervenants sociaux... sont formés à la connaissance des personnes vivant en grande pauvreté, si un réel partenariat s'instaure avec les plus pauvres, les reconnaissant ainsi avant tout comme des personnes et non pas comme des problèmes à résoudre ».

- plus personne à la rue, dans 5 ans, le voulons-nous ?

- instaurer un droit réel au logement

- La sécurité ? Parlons-en...

Qui en France, vit dans la plus grande insécurité, sinon les personnes sans domicile et celles dont la situation économique est la plus précaire ?... Elles subissent en plus d'autres violences : l'insécurité des ressources qui empêche tout projet..., l'insécurité liée au dysfonctionnement des administrations et des organismes ayant une mission de service public. Pour leur sécurité, il faut assurer aux personnes en difficulté des moyens sûrs d'existence, une participation à la vie sociale, des loisirs, des services publics de qualité et le soutien d'associations reconnues.

2002

12 mars 2002

Le collectif ALERTE a organisé une conférence de presse sous le titre « Une société pour tous, une société solidaire ». Un sondage-baromètre exclusif CSA/ALERTE/La Croix est rendu public. Il permet d'établir l'opinion des français sur l'exclusion. La CMU est ainsi considérée comme une mesure efficace, prouvant ainsi que les mesures proposées par les associations sont pertinentes. Mais l'exclusion reste une préoccupation majeure pour les français « devenir soi-même un jour exclu » est une crainte pour plus de la moitié d'entre eux. Etre sans logement et sans travail caractérise d'abord l'exclusion. Malgré l'amélioration de la situation économique, la diminution du chômage et la loi de lutte contre les exclusions, le problème de l'exclusion est toujours ressenti aussi fortement qu'il y a quelques années. Pourtant, une baisse de l'attention portée à l'exclusion par nos concitoyens est repérée. ALERTE veut

tirer les leçons de ce sondage pour alerter les politiques au cours de la campagne électorale. ALERTE demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager clairement à lutter contre toutes les causes d'exclusion. Elles attendent des engagements précis, puis des actes.

15 novembre 2002 ALERTE organise avec l'Unccas une journée dont le but est de porter des bilans croisés de la politique de lutte contre la pauvreté et des propositions dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement.

- Permettre l'accès aux droits de tous et la participation des personnes.
- Agir en amont : la prévention des ruptures.
- Apporter des réponses rapides.
- Coordonner tous les acteurs.

En 2002, quatre ans après le vote de la loi, les 40 associations et fédérations nationales membres d'ALERTE ont convenu de mettre à nouveau en place un dispositif d'évaluation de la loi relative à la lutte contre les exclusions et du plan d'action national de juillet 2001. Cette deuxième évaluation sur l'application de la loi constituera la base d'une plate-forme de propositions des associations qu'elles présentent à l'occasion de cette journée au nouveau gouvernement qui prépare un nouveau plan d'action pour la fin d'année. Mais les associations ne souhaitent pas dresser seules le bilan de la politique de lutte contre la pauvreté en France, ni de formuler seules des propositions pour éradiquer la pauvreté, car c'est l'affaire de toute la société. C'est la raison pour laquelle elles ont souhaité échanger leurs points de vue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre l'exclusion : élus, CCAS, employeurs, syndicats de salariés, logeurs, médecins, administrations. Cette journée a voulu viser :

- à confronter le bilan inter-associatif et du service public local de la politique de lutte contre les exclusions en France avec ceux de l'Etat et des administrations sociales ;
- mobiliser toute la société contre l'exclusion grâce à un échange sur les propositions d'ALERTE, avec tous les partenaires qui ont une responsabilité dans la lutte contre l'exclusion.

2003

22 janvier 2003 Nouvelle conférence de presse d'ALERTE dont l'objet est de réagir au projet de plan de renforcement de la lutte contre les exclusions et d'attirer l'attention sur des mesures envisagées qui risquent d'aggraver l'exclusion. Parmi ces mesures sont repérées : des reculs préoccupants en matière de CMU et d'Aide Médicale Etat, un projet qui stigmatise des catégories de populations (la loi de sécurité intérieure), la réforme de demandeurs d'asile, les crédits en baisse concernant le logement des plus pauvres et des interrogations sur le budget 2003. S'agissant du projet de plan de renforcement de la lutte contre les exclusions, ALERTE exprime ses réserves : « il s'agit davantage d'un plan d'action sociale de type humanitaire, plus de que d'un plan d'intégration des personnes... les associations sont très déçues de ce projet en l'état, elles demandent qu'il soit transformé en un plan complet, chiffré et plus ambitieux, qui s'attaque véritablement aux racines de l'exclusion par des mesures massives. L'opportunité en est ouverte au gouvernement, puisqu'il doit remettre à la Commission européenne un plan d'action national pour l'inclusion. Saura-t-il, avec le parlement, accorder à la lutte contre la fracture sociale la même priorité et les mêmes moyens qu'en matière de lutte contre l'insécurité ».

- 12 février 2003 Bruno Grouès, animateur de la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'Uniopss, est auditionné comme porte-parole du collectif ALERTE par la section sociale du Conseil Economique et Social dans le cadre de l'avis du C.E.S. sur la lutte contre l'exclusion et la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1998 et dont le rapporteur est Didier ROBERT.
Seront présentés le rapport de bilan de la mise en œuvre de la loi de 1998 et le rapport de propositions pour un nouveau plan d'action contre l'exclusion que le collectif ALERTE a élaboré et rendu public à l'occasion de sa journée de mobilisation du 15 novembre 2002.
- 23 mai 2003 Réaction du collectif ALERTE au projet RMI/RMA.
- 23 octobre 2003 Nouvelle conférence de presse du collectif ALERTE qui s'inquiète des mesures gouvernementales en préparation :
« ALERTE s'inquiète vivement et dénonce avec force l'accumulation des mesures régressives qui risquent de jeter dans la plus grande précarité les plus fragiles d'entre nous... Dans le même temps, un discours dangereux tente de nous faire croire que les victimes sont coupables de paresse ou d'indolence et que l'accompagnement social maintient les personnes aidées dans l'assistanat... ALERTE proteste vigoureusement contre ces tendances et est témoin chaque jour de la volonté des personnes en difficultés de s'en sortir... Il demande au gouvernement que la lutte contre l'exclusion, garante de la cohésion sociale dans notre pays, redevienne une priorité nationale et que cela se traduise dans le budget 2004. »
ALERTE présente un certain nombre d'inquiétudes :
 - des reculs sur l'emploi,
 - des reculs sur le logement dans une situation de crise aigüe,
 - des reculs sur la santé,
 - la réforme du RMI - création du RMA : ce projet de loi ne doit pas être adopté en l'état.
- 15 décembre 2003 Une délégation du collectif ALERTE a été reçue longuement par le Premier Ministre, Jean-Pierre RAFFARIN. En effet ALERTE avait demandé audience au Premier Ministre pour exprimer les fortes préoccupations des associations de solidarité quant aux dispositifs publics touchant les personnes défavorisées.
Le Premier Ministre a proposé que soit désormais organisée avec ALERTE une conférence annuelle de la lutte contre l'exclusion, en liaison étroite avec le Conseil National des politiques de Lutte contre l'Exclusion (CNLE) et comportant un calendrier de travail pour chaque ministère ; cette initiative permettra de préparer la réunion annuelle du Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion. Les associations ont accueilli cette proposition avec satisfaction.
Les associations « ont souligné leur volonté que la lutte contre les exclusions demeure une priorité de l'ensemble des politiques publiques, conformément à l'article premier de la loi d'orientation de 1998. Dans le cadre de la décentralisation, il importe que l'Etat demeure le garant de la solidarité nationale et de l'application des lois qui la fondent ».
ALERTE a plaidé plusieurs dossiers : le droit aux soins, l'aide médicale d'Etat, le droit au logement, le droit au travail, le RMI-RMA, le projet de loi de finances pour 2004, la situation des familles monoparentales.

2004

Avril, mai,
juin 2004

Groupes de travail préparatoires à la Conférence Nationale. Les associations membres d'ALERTE participent aux quatre groupes de travail (groupe « *Etre acteurs de son projet d'insertion* », groupe « *Accès aux droits fondamentaux* », groupe « *Sans abri et territoires* », groupe « *Accès au logement pour les plus démunis* »).

22 juin 2004

A quelques jours de la Conférence Nationale de lutte contre l'exclusion, des Assises du logement et de la publication du plan de cohésion sociale, ALERTE tient une conférence de presse rendant publiques les propositions prioritaires pour les associations. A la veille de ces échéances importantes, ALERTE tient à rappeler un certain nombre de « fondamentaux » de la politique de lutte contre la pauvreté qui devraient inspirer, à son sens, les annonces gouvernementales à venir. En premier lieu, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est indissociable d'une politique d'ensemble. En second lieu, elle est une action de longue haleine qui exige une persévérance dans la poursuite des objectifs et la disposition de moyens nécessaires.

« Dans l'agenda gouvernemental, l'annonce du plan de cohésion sociale précédera la conférence et comité interministériel. Il eut été bien préférable que le plan fasse suite à la conférence, afin de s'inspirer de ces travaux. Car tout doit être fait pour éviter qu'il y ait d'un côté une politique « spéciale exclusions » et des droits au rabais pour les pauvres, et de l'autre une politique de cohésion sociale : il doit y avoir une seule et même politique de lutte contre les inégalités, de solidarité et de cohésion sociale, indispensable pour redonner force et confiance à notre pays ».

1^{er} juillet 2004

Les associations membres du collectif ALERTE participent aux « Assises nationales du Logement ».

6 juillet 2004

Les associations membres du collectif ALERTE participent à la Conférence Nationale de Lutte contre l'exclusion et pour l'insertion.

Conseil interministériel de lutte contre les exclusions.

Octobre/
novembre 2004

Le collectif ALERTE est auditionné devant les rapporteurs des assemblées dans le cadre de la préparation de la loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo.

A l'occasion des 10 ans d'ALERTE, les associations ont la volonté de redynamiser le contenu du Pacte engagé et signé en 1994. De juillet 2004 à mai 2005, ALERTE s'est organisé pour rencontrer les organisations syndicales et patronales afin d'entreprendre une démarche commune devant aboutir à un appel conjoint entre ALERTE-UNIOPSS et les partenaires sociaux.

2005

Refondation d'ALERTE

Le collectif national ALERTE, composé des 41 associations et fédérations membres de la Commission « lutte contre la pauvreté » de l'Uniopss, s'est interrogé à l'occasion de ses dix ans d'existence. En effet, les associations se rendent compte des limites de leur action. Après 20 ans de combat commun (la Commission lutte contre la pauvreté date de 1995), 10 ans d'alertes médiatiques et de multiples bonnes lois (RMI, droit au logement, Solidarité et Renouvellement Urbain, lutte contre les exclusions, CMU, cohésion sociale...) obtenues avec une pression inter - associative forte, les résultats sont minces : la pauvreté est toujours là et toujours massive. Il fallait donc modifier quelque chose dans notre approche. Les associations nationales de lutte contre la pauvreté regroupées dans ALERTE ont pensé qu'elles étaient restées trop confinées jusque là dans la stricte action sociale. Or, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas des problèmes seulement d'action sociale, mais de société, qui viennent de causes profondes touchant à tout le système économique et social. C'est notre modèle de société et son organisation qui sont questionnés. Au fond, les associations ont compris qu'elles n'obtenaient des résultats que marginaux parce que leur action restait trop en marge du système global. Il faut interroger le système plus en amont des seules politiques de lutte contre la pauvreté, et même des seules politiques sociales. Et cela, les associations ne peuvent pas le faire seules.

C'est pourquoi elles ont décidé de s'ouvrir à des partenaires au-delà du cercle de l'action sociale pour essayer de peser en amont de l'action sociale réparatrice. En premier lieu, elles ont décidé d'ouvrir un dialogue avec les partenaires sociaux. 10 ans après le Pacte, les associations ont pris conscience que la lutte contre l'exclusion ne pouvait pas demeurer leur seule affaire et qu'elles devaient se rencontrer régulièrement avec les partenaires sociaux, dans l'esprit d'une nouvelle étape dans la lutte contre les exclusions

En second lieu, elles ont convenu de favoriser l'expression et la participation des personnes défavorisées dans la société en général et en premier lieu dans l'activité des associations.

ALERTE s'est donc donné, à l'occasion de sa refondation en 2005, une double orientation stratégique :

- le travail avec les partenaires sociaux
- le développement de la participation des personnes en situation de pauvreté.

26 mai 2005

Les associations ont organisé avec les partenaires sociaux et des personnes en situation de pauvreté une journée au Conseil Economique et Social, en vue de développer leur coopération pour lutter ensemble et préventivement contre l'exclusion. Cette journée a réuni plus de trois cents personnes, dont un nombre significatif de personnes en situation de pauvreté qui ont pu largement s'exprimer. Elle a abouti à la signature d'un appel commun pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par ALERTE, les six confédérations syndicales représentatives des salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA) et deux organisations patronales (MEDEF et CGPME) :

« Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour agir sur l'opinion et sur les pouvoirs publics dans nos structures respectives, au niveau national comme local, chacun à son niveau de responsabilité, nous convenons d'un rendez-vous annuel.

Notre société a tendance à gérer l'exclusion au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut faire cesser les situations dégradantes qui engendrent la dépendance à certaines formes d'aide alimentaires, à l'hôtel ou à l'hébergement précaire ou insalubre, à toutes formes d'assistanat humiliant et indigne. Il faut agir sur les racines de la misère et des inégalités dans tous les domaines : niveau des ressources, emploi, logement, santé, éducation et formation, justice..., et surtout avoir comme objectif de société un « vivre ensemble » qui passe par l'égalité républicaine et l'accès effectif de tous aux droits de tous. Pour cela, l'Etat doit rester le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux. »

Après le 26 mai 2005

L'Uniopss a poursuivi son action d'animation du collectif ALERTE national dans le sens de ses deux nouvelles orientations stratégiques. Elle a invité les collectifs ALERTE locaux, animés par les Uriopss, à prendre des contacts avec les partenaires sociaux et à favoriser la participation des « citoyens à part entière » comme ont voulu s'appeler les personnes défavorisées présentes le 26 mai.

Après cette date, ALERTE national a mené une réflexion sur l'indemnisation du chômage, à l'heure où la convention UNEDIC allait être renégociée par les partenaires sociaux : le collectif a élaboré une note de propositions et rencontré les confédérations syndicales à haut niveau à l'automne 2005 pour en débattre.

27 juin 2005

L'Uniopss, au nom du collectif ALERTE qu'elle anime et coordonne, a adressé au Premier Ministre une lettre sur la Conférence nationale de lutte contre l'exclusion, lui demandant de confirmer officiellement le caractère annuel de ce rendez-vous de réflexion et de mobilisation, sur le modèle de la Conférence de la Famille. Les quarante associations du Collectif émettent également le vœu que la Conférence ait lieu chaque année au mois d'avril et qu'elle précède le Comité Interministériel (CILE), afin que ses décisions puissent être prises en compte dans la loi de finances.

Si l'Uniopss n'a pas reçu de réponse quant à l'annualité de la Conférence, elle a été entendue en revanche sur la date de cette manifestation. Le Premier Ministre a en effet décidé que la Conférence 2006 aurait lieu en avril et précéderait un Comité interministériel en mai qui permettrait l'inscription des décisions dans la loi de finances.

7 décembre 2005

Les 41 associations de solidarité membres du collectif ALERTE, les syndicats de salariés, les associations de locataires et l'Union sociale pour l'Habitat se sont rassemblés pour la première fois pour signer et faire connaître un Appel solennel proposé par ALERTE et demandant aux Pouvoirs publics une politique du logement à la hauteur de la crise. Cette conférence de presse s'est tenue en présence notamment de François Chérèque, Secrétaire Général de la CFDT, de Jacques Voisin, Président de la CFTC et de Paul - Louis Marty, Délégué Général de l'Union sociale pour l'habitat (HLM).

2006

Refondation du fonctionnement d'ALERTE

Pendant 10 ans, le collectif ALERTE national a fonctionné sans aucune règle écrite, de même que les 27 collectifs locaux qui se sont constitués au fil du temps dans 13 régions, animés par les Uriopss. Au moment où ALERTE se refondait, il a semblé utile de lui donner quelques règles écrites, pour garantir la cohérence de l'ensemble. C'est pourquoi ont été élaborés en 2005 :

- une charte de fonctionnement du collectif ALERTE national
- des principes directeurs du fonctionnement des collectifs ALERTE locaux
- des conditions d'utilisation de la marque ALERTE (déposée par l'Uniopss depuis 1994)
- une charte graphique.

Tous ces documents ont été officiellement adoptés par l'ensemble des Présidents des associations membres d'ALERTE, lors d'une réunion le 31 janvier 2006 à Paris. A cette occasion, les Présidents ont également signé l'appel du 26 mai 2005, qui avait été signé pour eux ce jour là par procuration par Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, Présidente d'ALERTE. Chaque association a eu ainsi l'occasion de se réengager dans ALERTE.

La Commission pauvreté a décidé d'organiser le 21 mars 2006 la première rencontre d'ALERTE national avec les 27 collectifs locaux qui existent à l'échelon départemental ou régional. A leur tour, les collectifs locaux ont signé les nouveaux textes fondateurs d'ALERTE mentionnés ci-dessus, s'engageant ainsi dans une démarche labellisée commune.

11 janvier 2006

Le collectif diffuse un communiqué de presse dénonçant les sanctions qui sont prévues en cas de non respect du contrat de responsabilité parentale, dans le projet de loi pour l'égalité des chances.

26 février 2006

Création du groupe participation de la Commission lutte contre la pauvreté de l'Uniopss (ALERTE) : composition à parité de responsables associatifs et de personnes en situation de pauvreté.

Février-Mai 2006

L'une des pistes de travail commun possibles évoquées lors des premiers contacts d'ALERTE avec les partenaires sociaux en 2004-2005 avait été d'examiner les difficultés d'accès aux droits des personnes défavorisées auprès des caisses de sécurité sociale. Il a donc été décidé d'établir des contacts bilatéraux entre ALERTE et les confédérations syndicales qui ont des administrateurs dans les caisses nationales de sécurité sociale. Ainsi, entre février et mai 2006, ALERTE a rencontré les administrateurs salariés de la CGT, de la CFDT, de FO et de la CFTC. Les discussions ont été organisées à partir d'une enquête du Secours Catholique sur les difficultés d'accès aux droits dans les CAF. Les aspects maladie et vieillesse ont également été examinés.

2 mai 2006

ALERTE diffuse un communiqué de presse très critique sur le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration.

5 mai 2006

Le collectif est reçu par le Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN, pour préparer les décisions du Comité interministériel du 12 mai. Trois décisions sont prises :

- expérimentations locales du droit au logement opposable
- expérimentations locales du contrat unique d'insertion
- construction d'indicateurs de mesure de la pauvreté.

Au terme de la rencontre, ALERTE diffuse un communiqué de presse.

23 mai 2006

Le 23 mai 2006, ALERTE a organisé une journée de travail avec les partenaires sociaux, aussi bien employeurs que salariés, sur les contrats aidés. Le titre de la journée était : « Emploi ou activité des personnes en difficulté ? » Le sous-titre : « Les contrats aidés sont-ils un support adapté pour l'accès à l'emploi des personnes en difficulté ? A quelles conditions ? »

Par ailleurs il a été décidé de créer un groupe de travail permanent ALERTE - Partenaires sociaux sur le thème : « L'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement ».

Deux sous-groupes de travail ont ensuite été créés, co-animés par un représentant d'ALERTE et un représentant des partenaires sociaux : l'un sur « Les freins à l'accès à un emploi permettant de vivre dignement » ; l'autre sur « Les passerelles vers un emploi permettant de vivre dignement ».

14 décembre 2006

ALERTE participe à la Conférence de Matignon sur l'emploi et les revenus avec les partenaires sociaux

2007

17 janvier 2007

ALERTE, sur la proposition du groupe logement de l'Uniopss, a diffusé un communiqué de presse qui a été publié à l'occasion du Conseil des Ministres le 17 janvier 2007, ce conseil des ministres ayant adopté le projet de loi droit au logement opposable. Dans ce communiqué de presse, les associations ont soutenu un droit au logement opposable pour tous, garanti par l'État. Elles ont demandé aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager à le mettre en œuvre.

13 mars 2007

ALERTE et le journal La Croix ont monté une opération médiatique pour interpeler les principaux candidats à l'élection présidentielle sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. ALERTE a interpellé 8 candidats à l'élection présidentielle sur leurs intentions en la matière : éradiquer la pauvreté sera-t-il un objectif central de votre Quinquennat ? Ils ont répondu à ALERTE dans le journal La Croix du 13 mars 2007. Le collectif ALERTE a tenu ce même jour au CAPE, à la maison de la radio à Paris, une conférence de presse pour dire ce qu'il pensait des réponses des huit candidats à l'élection présidentielle.

13 décembre 2007

Pour la première fois, ALERTE et des Partenaires sociaux -tant syndicats de salariés qu'organisations d'employeurs- ont publié, le 13 décembre 2007, un document commun qui est la synthèse d'un an de concertation. Ont signé le

texte : le MEDEF, la CGPME, la FNSEA, l'UPA, la CGT, la CFDT, la CFTC, l'UNSA et ALERTE. FO n'a pas signé mais a participé aux travaux.

Ce texte « Accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement » contient une série de constats et recommandations partagés, notamment sur les freins et les passerelles pour l'accès de tous à l'emploi.

Il comporte à la fois des engagements pour chacun des signataires et des demandes à l'attention des décideurs publics et privés pour faciliter l'accès de tous à l'emploi, le recul de la pauvreté et de l'exclusion.

Ce document commun constitue une contribution des organisations qui le soutiennent dans le processus engagé par le Grenelle de l'insertion. Il participe de la réflexion menée dans les négociations collectives en cours. Ce texte s'inscrit dans l'objectif de réduction de la pauvreté et vise à favoriser l'accès de tous aux droits de tous.

2008

1^{er} juillet 2008

ALERTE diffuse un communiqué de presse appelant à une revalorisation des minima sociaux, et notamment du RMI.

22 septembre 2008

ALERTE diffuse un communiqué de presse présentant sa position sur le RSA.

28 novembre 2008

ALERTE tient une conférence de presse pour attirer l'attention de l'opinion sur les premiers effets de la crise financière et économique sur les plus pauvres : plusieurs indicateurs associatifs montraient en effet que la pauvreté est en train à nouveau de s'accroître. Seize média nationaux ont participé à cette conférence de presse.

2008-2009

Le groupe ALERTE-Partenaires sociaux travaille sur un nouveau thème : l'accompagnement social, l'accompagnement professionnel et leur articulation. Ce thème s'est imposé suite au Grenelle de l'insertion et au projet de loi RSA. Ces travaux mobilisent 10 associations et fédérations nationales de lutte contre la pauvreté et sept partenaires sociaux : MEDEF, CGPME, UPA, FNSEA, CGT, CFDT, UNSA.

2009

16 février 2009

A la veille du Sommet social entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, alors que la crise économique s'aggravait, le collectif ALERTE a publié un communiqué de presse demandant aux négociateurs de prendre un plan de relance sociale.

20 février 2009

Le collectif ALERTE a diffusé un communiqué de presse dénonçant la perquisition qui avait eu lieu dans la communauté Emmaüs de Marseille le 17 février à l'encontre de compagnons sans papiers. ALERTE a rappelé son attachement au principe intangible de l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement d'urgence, inscrit dans la loi DALO.

27 mai 2009

ALERTE donne, pour la deuxième fois, une conférence de presse pour alerter l'opinion sur les effets de la crise sur les pauvres. Treize média nationaux ont participé à cette conférence de presse.

17 octobre 2009

A l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, ALERTE a lancé avec les Partenaires sociaux un appel à une véritable mobilisation citoyenne contre la pauvreté et le chômage. Cet appel a été lu lors de la cérémonie publique place du Trocadéro.

2010

14 avril 2010

ALERTE donne une conférence de presse pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la paupérisation des personnes âgées. Vingt-six média nationaux sont présents.

27 septembre 2010

Le collectif ALERTE a publié un communiqué de presse demandant aux parlementaires de ne pas voter le projet de loi CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile) durcissant le droit des étrangers.

2011

10 février 2011

Le collectif ALERTE a décidé lors de sa refondation en 2005 d'adopter un axe stratégique de rapprochement entre les associations de solidarité et les partenaires sociaux, afin d'essayer d'agir plus en amont, sur les causes de l'exclusion, à l'intérieur du système économique lui-même. C'est ainsi que fonctionne depuis 2005 un groupe ALERTE-partenaires sociaux.

Le travail commun effectué en 2009 et 2010 sur l'accompagnement a conduit à la publication d'un guide en février 2011, cosigné par toutes les organisations patronales, toutes les organisations syndicales sauf FO et les 35 associations du collectif ALERTE animé par l'Uniopss.

Cet ouvrage, intitulé « Vers l'emploi mais pas tout seul », a été tiré en 500 exemplaires papier, très vite épuisé, et mis en ligne gratuitement sur les sites de tous les signataires, sous la forme d'un « e-book », un livre électronique.

L'Uniopss remercie particulièrement la CFDT qui a coordonné ce travail. C'est la première fois qu'une vision commune de l'accompagnement est formalisée entre les patrons, les syndicats et les associations de solidarité.

Cette vision commune a été présentée et débattue lors d'un colloque organisé par le groupe ALERTE-Partenaires sociaux le 10 février 2011 au Conseil

Economique, Social et Environnemental à Paris. Plus de 250 personnes y ont participé.

10 Mai 2011

ALERTE a protesté, par un communiqué de presse, contre les propos inacceptables tenus par Laurent Wauquiez, Ministre des affaires européennes, dénonçant « les dérives de l'assistanat » comme « le cancer de la société française ». C'est en effet laisser entendre une nouvelle fois que notre système de protection sociale profiterait à des paresseux et à des fraudeurs. Les associations de solidarité peuvent témoigner que l'immense majorité des personnes défavorisées et des chômeurs veulent travailler et se donnent beaucoup de peine pour s'en sortir. Il est grave, surtout dans un contexte de campagne électorale qui s'ouvre, d'opposer des catégories de population contre les autres. ALERTE a réaffirmé avec force que le cancer de notre société n'est pas l'assistanat mais le chômage.

Par ailleurs, ALERTE s'est prononcé contre le plafonnement des minima sociaux proposé par Laurent Wauquiez car il aboutirait à une paupérisation de la société française. Dire que le RSA (43% du SMIC) plus les droits associés donnent une rémunération supérieure au SMIC est une contre-vérité grave.

Enfin, si les étrangers devaient se trouver sans aucune protection sociale pendant cinq ans, comme le propose Laurent Wauquiez, ils seraient en grand danger.

Ces propos caricaturaux sont dangereux et choquants.

Ce communiqué de presse a eu un bon écho médiatique.

1^{er} décembre 2011

ALERTE a dénoncé par un communiqué les dangers d'une proposition de loi du député Léonard qui aurait pour conséquence pratique d'interdire aux personnes pauvres de vivre en camping à l'année. Après trois mois, elles pourraient être expulsées. Le député explique cette proposition par la crainte que ne se constituent dans les campings des taudis et des bidonvilles. Il préfère donc jeter dehors ceux qui n'ont qu'une tente pour se loger. Les associations regroupées par l'Uniopss ont estimé cette proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture inacceptable, inhumaine et très dangereuse. Ce communiqué de presse ALERTE a connu un grand retentissement dans les médias, aussi bien sur plusieurs chaînes de télévision que sur plusieurs radios et dans de nombreux journaux. Devant la pression, le député Léonard a fini par retirer les dispositions contestées de sa proposition de loi. Si elle devait poursuivre son parcours parlementaire après les élections présidentielles et législatives, ce serait donc désormais sans ces dispositions très graves. L'Uniopss se réjouit beaucoup de ce succès des associations. L'enjeu était important pour les plus pauvres.

22 décembre 2011

ALERTE a communiqué dans la presse pour dénoncer la sous - utilisation des crédits du fonds d'aide au relogement d'urgence alors que la France compte 150 000 sans abris et 3,6 millions de mal logés, ce qui marque un dysfonctionnement inadmissible de ce fonds sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

ALERTE a également fortement critiqué ce que la ministre du budget, Valérie Pécresse, a proposé aux députés pour dépenser les crédits de ce fonds inutilisés : l'achat de gilets pare-balles pour les polices municipales ! Heureusement la ministre a reculé devant l'opposition farouche de deux députés, l'un de la majorité et l'autre de l'opposition. Un tel débat à l'Assemblée nationale est inacceptable quand on sait que le nombre d'expulsions a augmenté de 10% en 2011, que plus de 27 000 demandeurs DALO reconnus prioritaires n'ont toujours pas reçu de proposition de logement. Pour toutes ces personnes, un fonds de relogement inutilisé est inacceptable.

2012

5 avril 2012

ALERTE rend publique sa plateforme d'analyse et de propositions pour une politique globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle est adressée à tous les candidats à l'élection présidentielle.

5 avril 2012

Le quotidien « La Croix » publie sur trois pages un dossier sur les propositions d'ALERTE et les réponses des six principaux candidats à l'élection présidentielle.

11 avril 2012

Après avoir rencontré les équipes de campagne des candidats, une délégation du collectif ALERTE a été reçue par François Hollande pendant une heure. Les associations ont pu lui rappeler et débattre avec lui de leurs analyses et propositions pour lutter contre la pauvreté contenues dans la plateforme ALERTE pour les présidentielles. François Hollande s'est engagé, comme le demandait ALERTE, à faire adopter, dès le début de son mandat, un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion comportant notamment la création de 15 000 places d'hébergement d'urgence. Ce plan serait préparé, comme le proposait ALERTE, par une Conférence nationale de Lutte contre la pauvreté réunissant tous les acteurs. Cet engagement d'une Conférence et d'un Plan quinquennal interministériel est devenu la soixante et unième proposition du candidat Hollande, inscrite dès le 11 avril sur son site de campagne.

11 juin 2012

Le Chef de l'Etat organise les 9 et 10 juillet 2012 une Conférence sociale à partir de sept tables rondes. Aucune n'est prévue sur le thème de la lutte contre la pauvreté. Les associations rappellent que lorsqu'il a reçu le collectif ALERTE le 11 avril 2012, le candidat s'est engagé, à établir, dès son élection, un Plan quinquennal interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. ALERTE, par un communiqué de presse, appelle solennellement le Chef de l'Etat à tenir cette promesse.

13 juillet 2012

Le Président de la République annonce officiellement que le Gouvernement va organiser une Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion afin d'élaborer un plan quinquennal interministériel pour l'inclusion.

ALERTE se réjouit de cette annonce qui correspond à la promesse que lui avait faite François Hollande lors de son rendez-vous avec le collectif le 11 avril 2012.

La Conférence nationale se déroulera les 10 et 11 décembre 2012. Elle sera conclue par le Premier ministre.

Après un Comité interministériel de lutte contre l'exclusion, le Premier ministre arrêtera le contenu du plan qui devrait être dévoilé par le Président de la République fin janvier 2013.

15 octobre 2012

ALERTE rend publiques ses propositions détaillées pour le contenu du Plan quinquennal et notamment une liste de 10 mesures qu'il estime incontournables pour faire reculer la pauvreté.

Ces propositions inter-associatives sont versées comme contribution aux travaux préparatoires à la Conférence nationale.

11 décembre 2012

Conférence nationale et plan quinquennal de lutte contre la pauvreté

Le Chef de l'Etat, François Hollande, a tenu sa promesse faite à ALERTE en organisant les 10 et 11 décembre 2012 la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale au Conseil Economique, Social et Environnemental (comme le furent la Conférence Sociale et la Conférence environnementale).

Au terme de cette conférence, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, a annoncé les grandes lignes d'un plan quinquennal interministériel.

Il a annoncé que le Gouvernement consacrerait, pour ce plan qui concerne 11 ministères, entre 2 et 2,5 milliards d'euros supplémentaires sur 5 ans pour combattre la pauvreté.

Juste après les annonces du Premier Ministre, le collectif ALERTE a tenu un point presse au CESE pour donner une réaction à chaud.

Sont intervenus 6 porte-parole : Dominique Balmay : Président de l'Uniopss et d'ALERTE, Louis Gallois : Président de la Fnars, Christophe Robert : Délégué Général adjoint de la Fondation Abbé Pierre, Bernard Thibaud : Secrétaire Général du Secours Catholique et Pierre-Yves Madignier : Président d'ATD Quart-Monde.

Environ 50 journalistes étaient présents (télévisions, radios et presse-écrite).

Les associations ont fait part de leur satisfaction globale devant cette avancée importante : le Gouvernement a pris le problème de la pauvreté au sérieux et pris des moyens significatifs pour la combattre. Les porte-parole ont salué le caractère interministériel de ce plan, qui permettra de lutter contre beaucoup de facettes de la pauvreté. Le 22 janvier 2013, après un Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE), revitalisé comme le souhaitait ALERTE, le Premier Ministre donnera sa feuille de route à chacun des 11 ministres pour lutter contre l'exclusion.

ALERTE a salué le changement de ton à l'égard des pauvres : le Gouvernement fait preuve de considération à l'égard des plus démunis et refuse clairement de les traiter comme des « assistés ». Les pauvres sont seulement des citoyens malchanceux. La Nation a le devoir de leur venir en aide. Changement de philosophie très important.

Enfin, dans le positif, le Collectif a salué la participation de personnes en situation de pauvreté du « huitième collège » du CNLE à tous les travaux de la conférence. C'est une première (les pauvres étaient absents des deux précédentes conférences). ALERTE a souhaité que, après évaluation, l'expérience du collège de personnes en situation de pauvreté soit étendue à toutes les instances consultatives sur tout le territoire : CAF, CCAS, pôles emploi, Conseils généraux, CESE, CESER, etc.

Les associations ont aussi fait part de leurs regrets : oubli des personnes handicapées pauvres, des migrants, des Roms, des prisonniers... ; revalorisation trop faible du RSA socle et pas de meilleure indexation ; un plan hébergement-logement qui ne convient que pour 2013, pas pour les années suivantes ; les enfants et les familles pour lesquels les mesures annoncées sont très en deçà des recommandations du groupe de travail préparatoire à la conférence... C'est donc globalement un verre à moitié plein ou à moitié vide. Mais, incontestablement, les pauvres sont considérés et la lutte contre la pauvreté prise au sérieux. C'est une avancée. ALERTE s'en réjouit et sera très vigilant jusqu'au 22 janvier 2013, puis après sur la mise en œuvre.

2013

15 janvier 2013

Les 37 associations nationales de lutte contre la pauvreté réunies dans le Collectif ALERTE animé par l'Uniopss ont adressé ce jour au Premier Ministre une lettre lui faisant part de leurs réactions sur la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté des 10 et 11 décembre 2012 et de leurs demandes pour le contenu du Plan qui sortira du Comité Interministériel de Lutte contre l'Exclusion (CILE) qui se tiendra le 21 janvier 2013. Elles ont demandé notamment que le plan quinquennal interministériel soit traduit dans une loi de programmation pluriannuelle.

3 juillet 2013

Le plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté, dont le collectif ALERTE est à l'origine, a prévu une réforme des deux dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes, dans le sens d'une éventuelle fusion : le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). En effet, le RSA activité connaît un taux de non recours de plus de deux tiers (68 %), ce qui l'empêche d'atteindre sa cible, et la PPE, faute de revalorisation, a perdu son efficacité.

Par un communiqué de presse, ALERTE a fait savoir qu'il soutient cette proposition du plan, mais que le Gouvernement fait fausse route en demandant au groupe de travail qui prépare la réforme (groupe SIRUGUE) de le faire à dépenses constantes. En effet, du fait du non recours massif au RSA activité, c'est chaque année environ 1 milliard d'euros qui ne sont pas dépensés par le Fonds national des solidarités actives et sont donc supprimés dans les lois de finances.

On ne peut pas faire une réforme pour lutter contre le non recours en profitant financièrement de celui-ci. Les 38 associations et fédérations d'ALERTE demandent donc au Gouvernement de réintégrer dans la base de calcul de la réforme à venir la totalité des crédits prévus en 2008 et dus aux travailleurs pauvres ou modestes.

15 juillet 2013

Le jour même de la sortie du rapport SIRUGUE, ALERTE a écrit au Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, pour lui demander, comme il l'avait fait dans son communiqué du 3 juillet, de réintégrer dans la réforme du RSA activité et de la PPE la totalité des sommes inscrites au budget de l'Etat en 2008.

10 septembre 2013

Par un communiqué de presse, ALERTE attire l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur une disposition de l'avant-projet de réforme des retraites qui prévoit un gel de la revalorisation des pensions pendant six mois. ALERTE demande que cette mesure, qui conduit à une perte de pouvoir d'achat des pensions de 0,6%, ne s'applique pas aux retraités pauvres (pensions inférieures au seuil de pauvreté).

2014

13 janvier 2014

Dans le cadre de la remise du rapport de François Chérèque au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, prévue le 23 janvier prochain, et du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion annoncé pour le 24 janvier, les 38 associations et fédérations nationales de lutte contre la pauvreté regroupées au sein du Collectif ALERTE ont rendu public un bilan de la première année de mise en œuvre du plan pluriannuel interministériel dont elles avaient été à l'initiative.

« La pauvreté en France atteint plus de 14 % de la population, soit son plus haut niveau depuis 1997. En outre, les pauvres sont de plus en plus pauvres. Le plan quinquennal interministériel que le Gouvernement a mis en place en janvier 2013 sur la proposition d'ALERTE permet-il de répondre à la situation ?

Les principes énoncés dans le plan sont globalement respectés : objectivité, non stigmatisation, participation, juste droit et décloisonnement des politiques sociales.

Certaines des mesures prévues ont été mises en place : amélioration, bien que faible, des ressources des plus modestes, avancées dans l'accès aux soins, COG² familles qui va dans le bon sens, bases posées en matière de réussite éducative, progrès dans la lutte contre le surendettement, projet MONALISA...³

Mais, outre le maintien à haut niveau du chômage et l'augmentation de sa durée moyenne, des insuffisances se font jour : les Roms restent gravement stigmatisés et la circulaire du 26 août 2012⁴ largement inappliquée ; la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi a été malheureusement remise, la « garantie jeunes » est sous-dimensionnée par rapport aux besoins, la « refondation » du travail social prend du retard ; le projet de loi sur l'immigration, sujet sensible, a été repoussé à 2014 ; en matière d'hébergement et de logement, le compte n'y est pas, il s'en faut de beaucoup...

Enfin, une fracture croissante se fait sentir entre le niveau national et le niveau local : tout se passe comme si le premier n'arrivait plus à entraîner le second, notamment du fait d'un défaut d'animation et de programmation à un échelon déconcentré des mesures et des financements. Il manque un animateur du plan

² Convention d'objectifs et de gestion Etat- CNAF 2013-2017

³ Mobilisation Nationale contre l'Isolement Social des Agés

⁴ Relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites

en région. Dès lors, ALERTE propose que soit nommé un délégué interministériel en mission dans chaque région, pour faire vivre le plan.

Si donc le plan a bien commencé à être mis en œuvre, beaucoup reste à améliorer dans son application.

Compte tenu de l'intensité de la pauvreté qui s'aggrave, ALERTE demande au Gouvernement d'être plus ambitieux pour 2014-2017. Le Collectif rappelle à ce sujet les propositions qu'il avait faites lors des élections présidentielles qui n'ont pas encore été retenues (revalorisation du RSA socle de 25 % en cinq ans, création d'un droit à l'accompagnement, articulation entre accompagnement social et accompagnement professionnel, politique plus préventive et de long terme...) ».

26 mars 2014

ALERTE a écrit au Président de la République pour que la recherche de 50 milliards d'économies par l'Etat ne vienne pas amputer le plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté et notamment les revalorisations prévues pour le RSA socle.

9 avril 2014

Dans un communiqué de presse ALERTE, les associations ont fait part de leur inquiétude après le discours de politique générale du Premier ministre. En effet, ce discours n'évoque pas du tout le plan pluriannuel, ce qui peut faire craindre que la lutte contre la pauvreté ne soit plus une priorité du nouveau Gouvernement, malgré l'engagement présidentiel. Les associations demandent la sanctuarisation financière du plan et sa mise en œuvre interministérielle sous le pilotage du Premier ministre.

En outre, ALERTE demande la négociation d'un accord avec les partenaires sociaux sur l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés.

11 avril 2014

Le Collectif ALERTE a écrit au Premier Ministre pour lui faire part de ses inquiétudes sur la pérennité du plan de lutte contre la pauvreté et demande un rendez-vous à Manuel Valls.

17 avril 2014

ALERTE a diffusé un communiqué de presse dénonçant certaines mesures d'économies décidées par le Conseil des ministres du 16 avril, notamment la suspension de la revalorisation du RSA de 10% en 5 ans et le gel de l'APL. Le collectif ALERTE demande aux députés de ne pas voter ce volet du plan d'économies.

Ce communiqué de presse est repris par plus de 30 médias.

28 avril 2014

Le Premier ministre annonce que, finalement, la prochaine étape de la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10% en 5 ans interviendra comme prévu le 1^{er} septembre 2014.

Ainsi, ALERTE a obtenu satisfaction, au moins sur ce point.

23 mai 2014

Le Premier Ministre reçoit le collectif ALERTE. Lors de cet entretien, Manuel Valls s'est engagé publiquement à appliquer l'intégralité du plan pluriannuel et à respecter le rythme prévu de sa mise en œuvre.

4 juillet 2014

Le collectif publie une contribution écrite à la Conférence sociale des 7 et 8 juillet. Il demande la négociation d'un ANI sur les chômeurs de longue durée.

7 et 8 juillet 2014

ALERTE, présent à la Conférence sociale, s'est exprimé à l'ouverture pour demander un ANI. Le collectif est satisfait que le Chef de l'Etat ait repris l'idée du collectif à son compte : la conclusion d'un ANI sur le chômage de longue durée. Cette idée est ensuite inscrite dans la feuille de route de la Conférence sociale.

11 septembre 2014

ALERTE publie un communiqué de presse pour que les partenaires sociaux inscrivent ce sujet du chômage de longue durée dans leur « agenda social ». Ce sera bien le cas, sans toutefois que le mot « ANI » ne figure.

21 novembre 2014

ALERTE s'est félicité de la décision du Conseil des Ministres du 20 novembre de fusionner le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Toutefois ALERTE a rappelé quelles conditions il fallait réunir pour qu'une telle réforme soit positive.

9 décembre 2014

Dans un communiqué de presse, ALERTE s'est prononcé sur le projet de loi asile. Le collectif a noté des avancées, mais aussi des points inquiétants.